

Participation groupe 2024

Communication à destination des salariés des sociétés françaises Orano (sous conditions d'éligibilité prévues dans l'accord)

Le conseil d'administration d'Orano du 18 février 2025 a arrêté les résultats financiers consolidés du groupe au titre de l'exercice 2024. Conformément à nos accords, et grâce à des résultats financiers exceptionnels marqués notamment par des contrats à l'export dans l'Aval, nous allons distribuer au titre de l'année 2024, une participation groupe représentant une somme globale de 30,5 M€. Le montant versé à chaque salarié est déterminé par l'accord groupe à 50% en fonction du temps de présence et 50% en fonction du niveau de rémunération.

À titre d'exemple, un salarié présent toute l'année ayant perçu une rémunération annuelle brute de 35 000 euros en 2024⁽¹⁾ percevra un montant de participation groupe de l'ordre de 1 600 euros (versus 900 euros l'année dernière).

Le montant précis de la participation groupe sera communiqué à chaque salarié par Amundi mi-avril. Chaque salarié aura alors 15 jours pour décider d'affecter tout ou partie de cette somme sur le plan d'épargne groupe Orano / PER COL ou de la percevoir en salaire.

À cette occasion, le Comité exécutif du groupe réitère ses remerciements à l'ensemble des salariés pour leur engagement et leur contribution tout au long de cette année 2024.

(1) salaire de base + prime d'ancienneté + éléments variables.